



RECEPTIONS ORGANISEES EN EXTERIEUR

Par **bonson**, le **28/06/2009** à **18:29**

Bonjour,

Un casino vient d'ouvrir à moins de 25 mètres de chez moi.

Il met à la location une de ces terrasses extérieure (400m2) pour organiser des mariages et autres réceptions.

Cette terrasse est à ciel ouvert (aucun espace fermé à l'étage): disque jockey, matériel hifi professionnel, tables et invités se trouvent donc dehors à moins de 25 m des habitations voisines.

L'espace est en location, à la soirée, "à titre privatif". Le casino propriétaire des lieux ne donne aucune consigne aux animateurs quant au bruit avant ou après 22H.

Merci de bien vouloir m'indiquer si l'établissement a le droit d'installer du matériel hifi à l'extérieur, si les soirées peuvent durer jusqu'à 2h du matin comme c'est le cas actuellement. Quelles sont les démarches à suivre pour protéger notre tranquillité tous les samedis soirs.

Merci d'avance.
Cordialement.

Stéphanie ROBERT.

Par **bonson**, le **30/06/2009** à **08:19**

Merci beaucoup pour tous ces renseignements. Nous venons d'expédier un premier courrier au casino et à M. le maire.

J'ai peur que notre notre petite copropriété ne fasse pas le poids par rapport au groupe Tranchant et aux emplois créés.

Affaire à suivre.

Cordialement.